



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 19 NOVEMBRE 2020

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20h30 par M. le Maire le 13 novembre 2020, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 19 novembre 2020 à la salle Sainte Cécile, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

Nombre de membres : - composant le Conseil : 19 - en exercice : 19

Étaient présents :

À l'ouverture de la séance :

BLANCHARD Bernadette, CADEAU Jean-Louis, BODINIER Élodie, GOMEZ Ludovic, Adjoints.

LEMOINE Bernadette, FOURNIER Denis, BESSON Katia, PELE Laurent, GENDREAU Marie, SIENISKI Danièle, BOUGET Steeve, NORMAND Valérie, MORINIÈRE Luc, CLOCHARD Nathalie, HANDORIN Pascal, MAROT Louna, BOHN Bruno, Conseillers Municipaux.

Était excusé :

À l'ouverture de la séance :

JURET Didier, conseiller municipal.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :

Nom du mandant

Nom du mandataire

JURET Didier

à

ABELLARD Philippe

Secrétaire : FOURNIER Denis.

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020. Le procès-verbal est adopté à 18 voix pour, 1 élue n'ayant pas pris part au vote (KB).

FINANCES

1. Demande de subvention auprès du S.I.E.M.L. au titre de l'Aide à la Rénovation d'un Bâtiment Existant pour le projet de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en médiathèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **décide** de solliciter l'aide financière du S.I.E.M.L. pour ce projet de réhabilitation de l'ancienne boulangerie en médiathèque.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

2. Révision des tarifs à la bibliothèque municipale à compter du 1^{er} décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **décide de fixer les tarifs comme suit à compter du 1^{er} novembre 2020, comme suit :**
 - indemnisation de 15 euros pour tout retard important et après deux relances du service bibliothèque.
 - Un dédommagement de 5 euros sera sollicité pour l'édition d'une nouvelle carte. Celui-ci sera payé lors de l'émission de la nouvelle carte ou au renouvellement de l'adhésion.
 - Le prix de remplacement du livre avec un minimum de facturation de 15 euros.
 - Un dédommagement forfaitaire de 15 euros pour remise en état de tout document ou livre.

3. Demande du S.I.E.M.L. : participation financière de la commune aux travaux d'alimentation en énergie électrique – parcelle AA n°230 située 34 rue d'Helminthie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **décide** de participer financièrement aux travaux cités ci- dessus par règlement sur présentation des appels de fonds par le S.I.E.M.L du montant de 2 544,00 €HT.

4. Participation financière de la commune aux travaux d'alimentation en énergie électrique – parcelle AA n°230 située 34 rue d'Helminthie : facturation aux propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **décide** de facturer aux propriétaires le montant de 2 544,00 € correspondant à la participation financière de la commune aux travaux d'alimentation en énergie électrique de la parcelle AA n°230 située 34 rue d'Helminthie.

ADMINISTRATION GENERALE

5. Adoption d'une convention territoriale globale (C.T.G.) avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la commune de SARRIGNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **approuve** la convention territoriale globale (C.T.G.) à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Maine-et-Loire et la commune de SARRIGNE.
- **autorise le Maire**, ou son représentant, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

VOIRIE

6. Classement de l'impasse Galerne et des chemins ruraux n°36, 47, 55 et 56 dans le domaine public de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **décide** le classement de l'Impasse Galerne et les chemins ruraux n°CR36, CR47, CR55 et CR56 dans le domaine public de la voirie communale.

7. Mise à jour de la voirie communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **approuve** la mise à jour de la voirie communale présentée comme suit :

RECAPITULATIF GENERAL CHEMINS RURAUX

Longueur totale avant mise à jour : 5 663 ML

Classement en VC - novembre 2020 : - 704 ML

TOTAL CHEMINS RURAUX APRES MISE A JOUR : 4 959 ML

VOIES COMMUNALES

A l'extérieur du périmètre d'agglomération

VOIES COMMUNALES

Longueur totale avant mise à jour : 23 183 ML

Classement de CR - novembre 2020 : 704 ML

TOTAL HORS AGGLOMERATION / 23 887 ML

A l'intérieur du périmètre d'agglomération

RUES

Longueur totale avant mise à jour : 14 398 ML

Classement et mise à jour - novembre 2020 : 103 ML

TOTAL RUES APRES MISE A JOUR : 14 501 ML

TOTAL VOIES COMMUNALES : 38 388 ML (en 2016 : 37581 ml)

PLACES

Surface totale avant mise à jour : **11 193 M²**

TOTAL PLACES APRES MISE A JOUR : 11 193 M²

INTERCOMMUNALITE

8. Angers Loire Métropole : plateforme de service – Adhésion au service commun d'instruction des enseignes et des publicités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **approuve** l'avenant n°1 à la convention cadre portant création de services pour la gestion des plateformes intercommunales, et autorise le Maire à le signer.

- **approuve** la convention annexe relative au service commun des enseignes et des publicités, et autorise le Maire à la signer.

- **impute** les dépenses au budget concerné de l'exercice 2020 et suivants.

FINANCES

9. Décision modificative n°3 - budget principal 2020 – modifications crédits budgétaires

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et des représentés :

- **décide** de réajuster les crédits budgétaires en section d'investissement.

- **adopte** les crédits budgétaires en section d'investissement par un vote au chapitre.

VOIRIE

10. Dénomination des voies desservant « le Clos des Chênes ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de dénommer les voies de la manière suivante :

- rue de la Marelle,
- rue du Chat Perché,
- rue de l'Épervier,
- rue du Béret.

QUESTIONS DIVERSES

Arrêtés pris par délégation.

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

ANNEE	DOMAINE	TIERS	DATE	N° ARRETE	OBJET
2020	Infrastructures	SIEMML	06/11/20	2020-38	Convention entre la commune et le SIEMML pour une mission de conseil en énergie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 17 décembre 2020 à 20h30.